

Contact

Email : admiss4@insa-lyon.fr



MODALITES D'ADMISSIONS AU CYCLE INGÉNIEUR EN 4^e ANNÉE

Inscriptions en ligne uniquement :

<https://admis.insa-lyon.fr/4a/>

Sur ce site vous devez :

- Compléter votre dossier de candidature,
- Suivre son état
- Consulter les résultats de jury.

Ouverture des candidatures : le 10 février 2020

Nouvelle date Clôture des candidatures : **le 4 mai 2020**

Pour constituer votre dossier, **vous devrez impérativement régler 95 €** de frais de candidature (exonéré si vous êtes boursier CROUS, pour l'année 2019/2020).

Calendrier

1) Faire acte de candidature

En vous connectant du **10/02/2020 au 4 mai 2020** sur la plateforme : <https://admis.insalyon.fr/4a/> et en téléchargeant le dossier de candidature que vous devrez compléter.

Vous candidatez en 4^e année d'ingénierie, soit un équivalent à l'entrée de 240 crédits ECTS, ou d'un niveau Master 1.

2) Imprimer votre dossier

Vous avez jusqu'au **4 mai 2020** pour adresser l'intégralité des pièces demandées (cachet de la poste faisant foi) à :

INSA LYON, Campus LYON-TECH

SERVICE SCOLARITÉ - ADMISSION 4^e ANNÉE
8, allée du Rhône, 69621 Villeurbanne cedex

3) Examen du dossier

- **18/05/2020** : première session du jury d'admission

Les candidats pourront éventuellement être convoqués à un entretien à l'INSA Lyon **le 2 juin 2020**.

Affichage des résultats du 1^{er} jury le 20/05/2020.

- **15/06/2020** : deuxième session du jury d'admission (après entretien) :

Les admissions sont prononcées (sous réserve de l'obtention du diplôme au titre duquel la candidature a été faite).

Affichage des résultats du 2^e jury le 19/06/2020.

4) Confirmation

Il est indispensable de confirmer par courriel **avant le 23 juillet 2020** l'acceptation ou le refus de l'admission.

Contact

Email : admiss4@insa-lyon.fr



RÈGLEMENT ADMISSIONS 4A

Vous devez :

1. Disposer obligatoirement d'une adresse électronique valide tout au long de la candidature que vous consulterez régulièrement, notamment à l'approche des échéances.
2. Lire attentivement les modalités qui concernent votre concours et respecter scrupuleusement les dates d'échéances mentionnées dans le calendrier.

Droits de candidature

Le montant des droits de candidature s'élève à 95 euros, pour les étudiants non boursiers pour l'année 2019/2020. La candidature sera définitivement enregistrée une fois le paiement effectué. A défaut, elle ne sera pas examinée par le jury.

Ce montant reste acquis définitivement à l'INSA, quelle que soit la décision de jury (y compris si vous renoncez à une proposition d'admission après le jury).

Un e-mail de confirmation de la prise en compte du paiement/enregistrement de la candidature est systématiquement envoyé. Si vous ne recevez pas cet e-mail, veuillez en informer admiss4@insa-lyon.fr

- Le paiement par Carte Bancaire (CB) est à privilégier :

Cette facilité de paiement est proposée sur la candidature en ligne (redirection vers un site de paiement garantissant la sécurité de la transaction).

- Un paiement par virement bancaire :

Aussitôt votre paiement effectué, vous devez obligatoirement **charger**, dans votre dossier de candidature en ligne, le justificatif du paiement, **au format PDF**, qui doit indiquer **le nom, prénom et numéro du candidat concerné**.

Une fois validé, ce justificatif vaut preuve du paiement.

Attention, les justificatifs sans identification du numéro de candidat ne sont pas pris en compte.

Pour les virements établis depuis l'étranger, les frais bancaires sont à la charge du payeur. Voici les références bancaires à communiquer à votre banque :

Référence SWIFT : Y055054 07

[Télécharger le relevé d'identité bancaire](#) de l'INSA Lyon

Candidat boursier 2019-2020

Sont considérés comme « boursiers », les étudiants qui justifient de ce statut pour l'année scolaire **2019-2020, et uniquement celle-ci**. La bourse doit être :

- attribuée sur critères sociaux
- délivrée par le gouvernement français
- définitive
- délivrée au titre de l'année **2019-2020**

Seule la notification définitive de bourse délivrée par le Crous sera prise en compte.

Contact

Email : admiss4@insa-lyon.fr



Candidat sportif de haut niveau reconnu

Sont considérés comme Sportif de Haut Niveau, les sportifs "reconnus" inscrits sur les listes nationales du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports dans les catégories élites, Séniors, Relève, Espoirs, reconversion et collectifs nationaux. Les sportifs professionnels, lorsqu'ils sont bénéficiaires d'une convention de formation prévue à l'article L.221-5 du code sport, peuvent se prévaloir des mêmes droits que les sportifs de haut niveau. L'admission spécifique des SHN s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation sur le sport N°84-610 du 16 juillet 1984.(Loi AVICE) (art.28).

Dans certains cas, l'admission des candidats sportifs de bon niveau mais non-inscrits sur les listes ministérielles peut prendre en compte le projet sportif mais ce n'est, en aucun cas, automatique.

Candidat étranger

Si vous n'êtes pas de nationalité française, et ne résidez pas en France, vous devez, parallèlement à votre candidature, prendre contact au plus vite avec l'Ambassade de France ou Campus France dont le rôle est de vous aider dans vos démarches administratives (information, orientation, visa...).

Rendez-vous <http://www.campusfrance.org/fr> .

Attention : les candidats doivent faire la procédure de candidature sur Etudes en France, et en parallèle, ils doivent faire un dossier sur le site admission (en respectant le calendrier de candidature).

Année de césure

En cas d'admission, un élève peut demander à effectuer une année de césure.

En cas d'admission

Le résultat est uniquement communiqué sur le site de la candidature en ligne. Le candidat admis doit respecter les délais de réponse à la proposition d'admission, sous peine d'être considéré comme démissionnaire et radié, sans recours possible.

Vérification des informations fournies

Une décision du jury des admissions est toujours prononcée sous réserve de vérification des informations transmises et de l'obtention du diplôme de candidature. Les vérifications s'achèvent au plus tard fin août.

Toute erreur remettant en cause le classement du candidat, toute fraude ou tentative de fraude constatée entraîne la radiation dans la liste des admis.

Un étudiant du Groupe INSA (élève-ingénieur, démissionnaire en cours d'année ou exclu) ne peut pas se porter de nouveau candidat s'il est actuellement scolarisé au sein du Groupe INSA

Voies et délais de recours

Si vous estimez que la décision prise par le jury des admissions est contestable, vous pourrez former un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Lyon, 184, rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03, *dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision.*